



Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : LB/NA 08/09

Paris, le 7 janvier 2009

Monsieur le Ministre,

Nous venons de prendre connaissance des modalités de passation des évaluations nationales de CM2 que vous présentez comme le 3^{ème} volet de la réforme de l'enseignement primaire.

Vous affirmez que ce dispositif permettra tout à la fois de mesurer les acquis des élèves, de disposer d'évaluations bilans pour engager des remédiations, d'informer les parents, de disposer d'un nouvel indice de l'efficacité des enseignements, et de créer un instrument de pilotage du système éducatif.

La multiplicité des objectifs que vous assignez à ces évaluations de janvier fait douter de leur efficacité et ne manquera pas de nourrir une grande confusion. Bien sûr, des évaluations nationales à partir d'échantillons représentatifs sont utiles, voire indispensables, pour faire le point régulièrement sur les performances du système éducatif, permettre sa régulation et mettre en œuvre des politiques qui permettent de pallier les difficultés et de remédier aux faiblesses du système.

Mais une évaluation en milieu d'année ne peut servir de base à une évaluation des acquis des élèves en fin de cycle ni à une évaluation des performances du système scolaire. En outre, les modalités d'évaluation que vous avez retenues obéissent davantage à une logique technocratique qu'éducative. Conçues sur un mode binaire, elles ne permettront pas une connaissance fine des acquisitions des élèves.

Par ailleurs, le calendrier serré et le protocole complexe de saisie et de remontées des résultats, seront vraisemblablement sources de nombreuses difficultés et erreurs à chacune des étapes.

Enfin, nous dénonçons l'absence de garanties de confidentialité des évaluations. La publication des résultats de chaque école, les classements et, dans un contexte de déssectorisation progressive, la mise en concurrence des établissements, apparaissent comme des dérives inévitables, si le dispositif reste en l'état.

Ces remarques ne sont pas nouvelles. Nous les avons formulées dès la fin août sans aucune prise en compte par le ministère, qui n'a ouvert sur ce dossier, comme sur beaucoup d'autres, aucune concertation.

Encore une fois, des mesures tombent du haut, ce qui ne peut que contribuer à tendre davantage encore les relations entre le ministre et les enseignants.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons instamment, d'une part de surseoir à ces évaluations et d'autre part d'engager des discussions pour construire un outil pertinent garantissant la confidentialité des résultats.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Luc BERILLE
Secrétaire général du SE-UNSA